

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY

Lundi 14 octobre 2024 Début de séance à 20h00

L'an deux mille VINGT QUATRE, le lundi 14 octobre, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie Maire.

Etaient Présents, les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : M. PROUST Jackie (Maire), M. Stéphane ROCHETEAU, Mme NARGEOT Francette (adjoints), Mme GIROUARD KARSENTY Ghislaine, M. RAOUX Didier, Mme MARTEAU Sabrina, Mme GRIMAUD Aurélie, Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Mme CHAUVET Annie, Mme GAUTRAULT Sophie, M. HOANG François, M. TERRASSON Thierry, M. BARBIER Sébastien, M. MAUILLON Jean-Luc (conseillers municipaux).

Absente excusée : Mme CORNUAULT Véronique

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser portant sur le compte-rendu de la séance du 9 septembre dernier. Aucune remarque n'étant formulée, les Conseillers adoptent le procès-verbal et entament l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un sujet :

- Déclassement d'un immeuble communal (Locaux ancienne poste)

Vote des délibérations n° D099-2024 à D0109-2024

.....

Délibération n° – SUBVENTION pour le Tennis Thénézay-La Peyratte

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il était convenu lors du dernier conseil municipal que ce point soit remis à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur François HOANG.

Monsieur François HOANG informe que Monsieur Vincent LUCQUIAUD, membre du club, qui doit effectuer une formation pour être entraîneur, doit utiliser son Compte Personnel de Formation pour financer le coût de cette formation.

A ce jour, aucune demande de subvention ne sera déposée.

Délibération n° – SUBVENTION de l'EPAT

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation de la Commune aux dépenses liées à la manifestation du 6 juillet 2024, versée à l'Association EPAT.

Cette année, Monsieur Le Maire informe que la Commune doit participer à hauteur de 7 euros par adulte et 3 euros par enfant du fait que le prix du repas a augmenté.

249 habitants de Thénezay (234 adultes et 15 enfants) étaient présents à la manifestation. Le montant demandé s'élève donc à 1 683 euros.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil Municipal souhaite que le tarif pris en charge par la commune soit revu avec l'association EPAT car l'an dernier la participation de la commune était de 5 euros pour les adultes et de 4 euros pour les enfants.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Délibération n° 099 – SEOLIS, Devis pour le remplacement des lanternes en LED de l'éclairage public

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le remplacement de lanternes de l'éclairage public en LED est proposé en 2 tranches.

La 1^{ère} tranche concerne 3 lanternes sur support béton situées au départ de la rue Saint Honoré, 22 lanternes sur façade et 2 lanternes sur mâts situées place de l'hôtel de ville et 2 lanternes sur façade à la cité Rondier pour un montant total de 19 175,22 € HT soit 23 010,26 € TTC. Une aide du SIEDS s'élève à 8 975,27 €, il restera à la charge de la commune 10 199,95 € HT soit 14 034,99 € TTC.

La 2^{ème} tranche concerne 3 lanternes sur mâts situées dans le parc de la cité Rondier pour un montant total de 6 510,25 € HT soit 7 812,30 € TTC. Une aide du SIEDS s'élève à 3 165,94 €, il restera à la charge de la commune 3 344,31 € HT soit 4 013,17 € TTC.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DE VALIDER le devis de la 1^{ère} tranche pour un montant de 10 199,95 € HT soit 14 034,99 € TTC.**
- **DE VALIDER le devis de la 2^{ème} tranche pour un montant de 3 344,31 € HT soit 4 013,17 € TTC.**

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n° 100 – CCPG, Fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2023-2024

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la Commune de Thénézay, a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, le 1er août 2014.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reverser par écriture non budgétaire le solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires correspondant à l'année 2023-2024 pour un montant de 1 983,33 € à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE le reversement par écriture non budgétaire le solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2023-2024 pour un montant de 1 983,33 € à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.**

Délibération n° 101 – LOCATIF APPART N° 4 DU 11 PLACE DE LA LIBERTE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune a dû reloger dans un logement plus petit et moins onéreux son locataire de l'appartement n° 4 du 11 place de la liberté.

Sa maladie, la sylogomanie, fait que ce locataire accumule tous les objets qu'il peut sans jamais rien jeter. Son ancien appartement a dû être dératé ainsi que l'ensemble de l'immeuble.

Avec l'accord de ce locataire, la mairie souhaite refacturer les frais de dératisation que la commune a pris à sa charge. Le montant est de 1 136,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de refacturer les frais de dératisations pour un montant de 1 136,80 € TTC au locataire concerné,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Une remarque a été apportée concernant la façade de notre immeuble qui montre des traces de mousse. Il serait judicieux que la commune nettoie cette façade pour maintenir propre leurs bâtiments.

Arrivée de Mme Véronique CORNUAUD à 20h33.

Délibération n° 102 – GESTION DE LA DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec la Société SACPA qui gère la divagation des chiens et des chats sur la commune, se termine le 31 décembre 2024.

Une proposition de renouvellement de l'acte d'engagement pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025 est arrivée en mairie. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

La prestation annuelle qui était de 1 447,75 € HT s'élève à 1 588,41 € HT, soit 1 906,09 € TTC à partir de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider le renouvellement du marché de prestations de services, comme présenté ci-dessus,**
- **De donner tous pouvoirs à M Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Délibération n° 103 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE, Décision modificative n° 3

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget, 9 600,00 € ont été attribués au compte 1641 pour régler l'annuité de l'emprunt sur l'installation des panneaux photovoltaïques.

Or, le montant réel de cette annuité est de 9 685,94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget photovoltaïque de l'exercice 2024.

DESIGNATION DES ARTICLES		VIREMENT DE CREDITS	
		Dépenses	Recettes
Intitulé			
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées			
Article-1641	Emprunts en euro	+ 100,00 €	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
Article - 2138	Autres constructions	- 100,00 €	

Délibération n° 104 – TRAVAUX DE VOIRIE, Demande de subvention auprès du Département des Deux-Sèvres

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe « Fonds de Solidarité départementale » s'élève à 51 106 € pour notre commune, pour le mandat 2022-2026.

A ce jour, 15 070,00 € ont été attribués pour les travaux de voirie route de Jumeaux, de la Boissière et rue de Ormeaux. Il reste 36 036,00 € à solliciter.

Mr Stéphane ROCHETEAU, adjoint à la voirie présente un devis de travaux d'assainissement pluvial rue du Logis et chemin du Bois Bodin.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	Subvention Fonds solidarité	Auto-financement
26 333,00 €	13 166,50 €	13 166,50 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention dans le cadre du « Fonds de solidarité départementale »
- De valider les devis pour un montant de 26 333,00 € HT soit un total de 31 599,60 € TTC.

De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire

Délibération n° 105 – SPECTACLE DE NOEL, Demande de subvention auprès du Département des Deux-Sèvres

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département soutien la diffusion artistique en milieu rural en proposant une subvention.

Mme Francette NARGEOT, adjoint à l'animation présente un devis pour une animation intitulée « L'rêve L'et Jimba » au marché de Noël le dimanche 24 novembre de 15h à 17h par la Cie de spectacles vivants « Artifis ».

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant de l'animation HT	Subvention	Auto-financement
900,00 €	450,00 €	450,00 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention dans le cadre du « Soutien à la diffusion artistique en milieu rural »
- De valider les devis pour un montant de 900,00 € HT soit un total de 900,00 € TTC.

De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n° 106 – CCPG, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Monsieur Le Maire demande d'approuver le rapport 2023 cité ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Délibération n° 107 – CCPG, Modification des statuts

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en 2014 à la création de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine, des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires ont été attribuées à la CCPG.

Parmi ces compétences supplémentaires, la CCPG souhaite en restituer aux communes concernées.

- Entretien et gestion des ouvrages hydrauliques du Thouet tel que la digue de la chaussée de la Forge à Fer à restituer à la commune de La Peyratte.
- Création, aménagement et gestion des équipements et des sites touristiques tels que le site de Bois Pouvreau (restaurant, étang, aire de loisirs, circuits, voiries, parking) et les hébergements de plein air de Bois Pouvreau à restituer à la commune de Ménigoute.

La CCPG sollicite l'ensemble des communes pour l'approbation de ces modifications apportées aux statuts de la CCPG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine telles que décrites ci-dessus pour une application au 1^{er} janvier 2025,**
- **D'approuver le projet de statuts ci-annexé,**
- **D'approuver, en conséquence, la restitution ou le transfert des biens meubles et immeubles découlant de ces modifications statutaires aux communes de La Peyratte et de Ménigoute, conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions développées ci-avant,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Délibération n° 108 – PREFECTURE, Validation de la Zone France Ruralités Revitalisation (FRR)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance de septembre dernier, une délibération a été prise pour l'exonération de CFE des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, article 1464D du CGI pour une durée de 5 ans.

Un courrier de la Préfecture est arrivé en mairie expliquant que la CFE est versée à la Communauté de Communes Parthenay Gâtine, et donc c'est à la CCPG que revient la décision de cette exonération et non à la Commune.

Un recours gracieux est mis en place pour qu'une nouvelle décision expresse de rejet soit prise par la Commune dans un délai de 2 mois.

Monsieur Le Maire propose de rejeter cette exonération de la délibération prise par la Commune au titre de la validation de la Zone France Ruralités Revitalisation (FRR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De rejeter l'exonération de cotisation foncière des entreprises, les médecins et les auxiliaires médicaux pour une durée de 5 ans de la Zone FRR.**

Délibération n° 109– Déclassement d'un immeuble communal (Locaux ancienne Poste)

Monsieur Le Maire effectue l'exposé suivant :

Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

VU la situation de l'immeuble situé 15, rue Saint Honoré (ancienne Poste) – référence cadastrale : section AE n° 093 qui n'est plus affecté à un service public depuis le transfert des services intervenu en juin 2011 dans le centre bourg de la commune,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait du bien considéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONSTATE la désaffectation de l'immeuble situé 15 rue Saint Honoré à THENEZAY (ancienne Poste) et décide de son déclassement du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.**

Questions et informations diverses

Présentation du projet de LOGO : La commission s'est interrogée sur ce qui est évocateur de la commune, le bâtiment de la Mairie avec reprise de la rosace. Peut-être intégrer les fenêtres du bâtiment, plus dessiner la Mairie pour la mise en valeur. Changer la topologie de « Thénézay » car elle est trop stricte voir une police plus ronde.

Présentation du site internet, nouvelle formule : Une formation est prévue le mardi 29 octobre en visio, seront présents M François HOANG, Valérie et Aurore. Les couleurs ont été atténuées, une seule photo fixe à la place d'un déroulement de photos. Le site devrait être mis en route dès le mois de novembre 2024.

La page Facebook est reprise par Mme Aurélie GRIMAUD en collaboration avec Valérie.

Validation de la date du futur bulletin municipal : La commission souhaite qu'il soit distribué mi-janvier après les vœux du Maire qui auront lieu le 10 janvier 2025. Le bulletin servira de rappel des vœux du Maire en tant que bilan de l'année précédente.

Validation de la devise : Il est proposé d'écrire la devise sur le muret devant la mairie en lettre liée. Un événement est proposé le 11 novembre, un rassemblement peut être fait un quart d'heure avant la cérémonie avec la découverte de la devise et intervention de la chorale du collègue.

Adhésion au contrat groupe du CDG pour la Prévoyance : Actuellement, un contrat groupe pour la Prévoyance est proposé par le Centre De Gestion aux collectivités du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024. La commune n'ayant pas adhéré à ce contrat groupe, un certain nombre d'agents ont conclu un contrat individuel à la MNT pour la Prévoyance. Au 1^{er} janvier 2025, le Centre De Gestion propose aux collectivités non adhérentes à leur contrat groupe du 1^e janvier 2020 – 2024 d'y adhérer pour 1 année. La commune a déposé une demande d'adhésion pour ses agents.

Suite Villages d'avenir : Une réunion a eu lieu le mardi 17 septembre pour présentation du cabinet O+. Ce cabinet doit réaliser une étude sur la stratégie globale de revitalisation sous la forme d'un plan-guide avec un plan d'action. Une discussion a eu lieu sur ce que la commune peut améliorer concernant les logements, l'attractivité. Une nouvelle réunion est prévue le lundi 25 novembre de 10h à 12h.

Bibliothèque, point sur la réflexion du comité de pilotage, fonctionnement des prochains mois : Après plusieurs réunions en présence de la MDDS, la CCPG et la Commune, il faut réfléchir à ce que l'on veut faire du nouveau lieu. Lieu de la culture (livre, multimédia, accès à l'informatique, ludothèque), lieu d'exposition (plus de présence et de passage) afin de toucher davantage de public par son emplacement. Un espace modulable est envisagé grâce à du mobilier mobile.

Le comité de pilotage prévoit une fréquentation du lieu de + 50 % sur 2 ans.

La MDDS et la CCPG pense qu'il est difficile de déménager sans avoir réfléchi à adapter nos espaces aux activités.

Il est souhaitable de faire le désherbage de la bibliothèque actuelle. Il est proposé de tenir un stand lors du marché de Noël pour donner ces livres.

Le transfert va être difficile d'ici la fin de l'année.

Il est possible de solliciter des financements auprès du Département et de la DRAC pour acquérir de l'ameublement mobile multi-usages. Celui-ci peut atteindre 80 % des dépenses. Pour cela il faut élaborer et présenter un projet.

Il faut décroquer le nouveau lieu et penser à un réaménagement.

Comme Créa'Gâtine doit intégrer le lieu de la bibliothèque actuelle, il est possible de voir pour garder une partie du bâtiment pour stocker nos livres.

Des réunions sont mises en place tous les 15 jours.

Gestion des RH, actualités, réflexions : Un agent du service technique doit partir en retraite en début d'année 2025. Doit-on remplacer cet agent, sur quel poste, repenser l'organisation du travail ?

Proposition de mettre en place un responsable technique : avec quelles missions, à partir de quand, doit-on faire un recrutement en interne ou en externe ?

Revoir la participation à la roulante et celle au marché du dimanche pour le placement et la régie à assurer.

Revoir le problème d'absence de nos 2 agents pompiers en cas d'appel.

Un agent du service entretien sollicite un départ en retraite progressif à compter de septembre 2025.

Les entretiens professionnels qui n'ont pas été faits en 2022 et 2023 sont remis en place en octobre et novembre pour l'année 2024.

Réunion SIEDS : Présentation de Mme Lagarde, nouvelle référente du SIEDS pour les projets d'éclairage public, éclairage des bâtiments communaux et enfouissement des réseaux.

Agenda 2025 : Cet agenda doit être élaboré pour 2025 à condition d'obtenir les encarts publicitaires suffisants. Si pas assez d'encarts publicitaires il n'y aura pas d'édition d'agenda 2025.

Projet lotissements : Suite au rendez-vous, 2 devis sont arrivés en Mairie. Le 1^{er} devis concerne le projet de lotissement de 2 à 3 maisons sur la parcelle située en face de la cité des lilas et s'élève à 6 600,00 € HT soit 7 920,00 € TTC. Le 2^{ème} devis concerne le projet de lotissement de 6 à 7 maisons sur la parcelle située à côté de la gendarmerie et s'élève à 7 700,00€ HT soit 9 240,00 € TTC.

Projet implantation antenne Bouygues : 2 autres emplacements ont été proposés, un sur l'ancienne station d'épuration avec une antenne haute à cause des silos, un à côté du garage Peugeot avec une antenne moins haute car la zone est dégagée.

Projet venu d'un nouveau professionnel de santé : Une réunion est prévue à la salle de réunion de la Maison de Santé avec les professionnels le vendredi 25 octobre de 13h à 14h pour discuter de

l'intégration d'un nouveau professionnel de santé. Peu de professionnels sont disponibles ce jour-là, il faut convenir d'une nouvelle date.

Problème téléphone La Boissière : Les lignes en cuivre d'Orange ont été dérobées, plus d'internet et de téléphone à La Boissière pendant plus d'un mois. La commune a proposé aux habitants de venir travailler à la mairie avec leurs ordinateurs s'ils le souhaitent.

Bilan dispositif « Argent de poche » : Pendant les vacances d'été, une fille a été accueillie 2 semaines à la bibliothèque, un garçon a été accueilli 2 semaines au service technique et une fille a été accueillie 1 semaine à l'Ehpad et 1 semaine au service administratif. Actuellement, un nouveau garçon sollicite le service technique pour les vacances d'octobre ou de décembre.

Rencontre : Avec l'adjudant PARIS Hervé qui est arrivé au poste le 1^{er} octobre. Il logera sur la commune de Craon.

Manifestation Ehpad : 85 % des Ehpad sont en déficit, les Directeurs et le personnel des Ehpad ont manifesté devant leur lieu de travail pour solliciter le Département.

Visite des locaux du « Cheval blanc » : Suite à la visite du « Cheval blanc », un contact a été pris avec une personne intéressée pour proposer un projet sur ce local, mais pas de retour.

Projet mission au Togo : Une mission est prévue en fin de mois pour vérifier l'installation d'un apport en eau potable dans un village et prévoir une nouvelle installation dans un autre village.

Portes ouvertes France Services : Une porte ouverte est prévue jeudi 17 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 à la salle Michel Bonnet. Cette journée aura pour objectif de faire découvrir à nos usagers notre France services et ses partenaires. A ce jour les partenaires qui ont répondu présent pour cette journée sont la CARSAT, la CAF, le Conciliateur de justice, la Poste, France Travail et les Impôts. Un atelier numérique sera animé par le conseiller numérique de Parthenay sur le thème de l'Intelligence Artificielle (IA).

Dératisation de La Boissière : Un devis de dératisation a été sollicité à notre prestataire de 734,40 € pour 3 passages. Prévoir un courrier aux habitants les avertissant de notre intervention exceptionnelle et leur demandant de faire le nécessaire de leur côté.

Stérilisation des chats : Beaucoup de chats sont présents sur la commune. Il est possible de conventionner avec la SPA pour mettre en place une campagne de stérilisation. Ces chats deviennent ensuite la propriété de la commune.

Bornage de La Boissière : Rencontre avec deux habitants de La Boissière pour le partage de la parcelle 97 qui est à vendre. La facture du bornage sera divisée lors de la vente.

Fête des 10 ans de Pathenay-Gâtine : Une invitation est lancée pour l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que les anciens élus communautaires des mandats 2014 et 2020 le vendredi 22 novembre 2024 à 18h30 à la Salle des fêtes d'Adilly pour fêter les 10 ans de la CCPG.

Informations communautaires :

La commission collège et école a eu lieu, concernant le collège l'effectif a augmenté de 10 élèves qui viennent du privé. Il y aura 10 projets de mis en place car le nombre d'heures a été diminué. Un voyage en Grèce est prévu pour les 50 élèves latinistes. Ils souhaitent fêter les 40 ans du collège en Mai 2025, la commission animation sera sollicitée. Une rénovation du collège pour l'embellissement et la performance énergétique est prévue.

Comptes-rendus de commissions :

Commission Voirie : La commission du 7 octobre a discuté des travaux de la Croix Chauvin, des travaux du Bois Bodin (demande de plus de devis), des problèmes de la route de la plaine, la route s'affaisse alors qu'elle vient d'être refaite. Reprise de contact avec M Fragu pour refaire le point sur l'élagage et le broyage. Un devis a été sollicité auprès d'un autre entrepreneur. Revoir le trottoir de Greuzard, la place du monument aux morts, sécurisation de la route rue des ormeaux et rue des palisses. Une demande d'alignement est sollicitée par un habitant.

Commission Animation : La commission du 3 octobre a élaboré le repas des aînés, la porte ouverte de France Services, la cérémonie du 11 novembre, le marché de Noël et son animation et un point a été fait sur la marche gourmande.

Lors du repas des aînés (92 personnes) une enquête de satisfaction a été distribuée. Environ 70 retours qui sont très positifs sur le repas, l'animation et la participation des élus.

Commission Communication : La commission du 18 septembre 2024 a évoqué de revoir la signalisation des commerces et des services par des pictogrammes et des totems aux extrémités de la commune. Il faut réfléchir à un guide pratique pour remplacer l'agenda.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 18 novembre 2024 à 19h30

La séance est levée à 23h00

Le Maire,
Jackie PROUST

Le Secrétaire,
François HOANG